



Numéro de l'acte	2024-02	CCASEC
Nature de l'acte	Deliberation	CCASEC-DE
Matière de l'acte	9.1	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 7 MARS 2024

QUESTION N° 2024-02

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE GARDERIE DES ENFANTS HEBERGES AU CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE (CADA) GERE PAR L'ASSOCIATION COALLIA – ANNEE 2024

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 7 mars 2024.

Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) 50 Rue Jean-Baptiste Colbert à Arques géré par l'Association COALLIA fournit un refuge aux personnes qui ont demandé l'asile en France. Pendant la durée de l'examen de leur demande, les personnes peuvent bénéficier d'un logement, d'un accompagnement administratif, d'un soutien social, d'une aide financière pour les besoins alimentaires et la scolarisation des enfants.

Considérant que les enfants sont scolarisés dans les écoles d'Arques et que le Centre d'Accueil est excentré, ils doivent donc emprunter les transports en commun Mouvéo dont les horaires ne correspondent pas forcément aux horaires des établissements scolaires.

Considérant que les enfants sont donc obligés de fréquenter les garderies du matin et du soir ainsi que la cantine scolaire le midi.

Considérant que les familles perçoivent l'allocation pour demandeur d'asile (Ada) qui est composée d'un montant forfaitaire journalier dont le niveau varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Le montant de l'ADA est donc calculé de la manière suivante : 6,80 euros par jour pour 1 personne + 3,40 euros, par jour, par personne supplémentaire.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND en charge les frais de restauration scolaire et de garderie des enfants accueillis au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile de COALLIA fréquentant les écoles maternelles et élémentaires sur la commune pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2024.

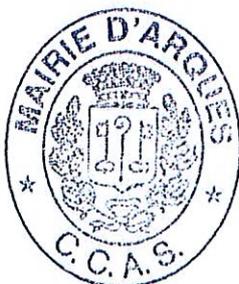
ARTICLE 2 : IMPUTE les dépenses correspondantes au budget 2024 et suivants.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Votes favorables 10
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien DUCHATEAU.



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 11 MARS 2024 et publication ou
notification le 11 MARS 2024.

Fait à Arques, Le Président du CCAS
Le 7 mars 2024

Benoit ROUSSEL
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Christine COURBOT.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
CANTON D'ARQUES

.....

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 7 MARS 2024



Affiché le 8 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le sept mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'ARQUES s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Raoul de la Mairie, sous la Présidence de Madame Courbot Christine, Vice-Présidente du C.C.A.S., en suite de la convocation adressée à domicile le 1^{er} mars 2024 accompagnée de l'ordre du jour.

Effectif du Conseil d'Administration : Mesdames et Messieurs : Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Corinne REANT - Bernadette BAROUX – Stéphanie BODDAERT – Arnaud WILQUIN - Sébastien DUCHATEAU - Laurence DELAVAL - Delphine ALBAUT - Nadine BULTEZ - Marie-Paule BOUTOILLE – Jackie GUTTMANN - Chantal MAGNIER – Marie-Claire VANIET - Julie MATTON

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents ou représentés :

- 8 Présents
- 4 Absents non excusés
- 1 Absent excusé sans pouvoir
- 2 Absents excusés avec pouvoir

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nadine BULTEZ ayant donné pouvoir à Chantal MAGNIER

Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.

Sébastien DUCHATEAU